

PROCÈS VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la paroisse de La Doré, convoquée conformément à la Loi pour être tenue le mardi, 14 octobre 2014, à 8h, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M. Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM. Yoland Bau, conseiller
Marc Perron, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
Stéphanie Gagnon, directrice générale

Est absent :

M. Pierre-Paul Lalancette, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire ouvre la séance, récite la prière d'usage, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ministère des Transports du Québec : Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) : Subvention discrétionnaire du Député :
 - 1.1 Autorisation d'appels d'offres et d'attribution du mandat pour la réfection de la chaussée de l'avenue des Jardins
 - 1.2 Décret des travaux subvention 2013 (8 000\$)
 - 1.3 Décret des travaux subvention 2014 (10 000\$)

POINT 1.1

RÉSOLUTION 2014-10-198

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : PROGRAMME D'AIDE A L'AMÉLIORATION DU RESEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) : SUBVENTION DISCRETIONNAIRE DU DEPUTE : AUTORISATION D'APPELS D'OFFRES ET D'ATTRIBUTION DU MANDAT POUR LA REFECTION DE LA CHAUSSEE DE L'AVENUE DES JARDINS

CONSIDÉRANT la subvention accordée de 125 000\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT les travaux proposés par le service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres publics pour la réfection de la chaussée sur l'avenue des Jardins;
- autorise la directrice générale à attribuer le mandat de réfection de la chaussée sur l'avenue des Jardins;
- autorise la directrice générale à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

POINT 1.2

RÉSOLUTION 2014-10-199

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : PROGRAMME D'AIDE A L'AMÉLIORATION DU RESEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) : SUBVENTION DISCRETIONNAIRE DU DEPUTE : DÉCRET DES TRAVAUX SUBVENTION 2013 (8 000\$)

CONSIDÉRANT la subvention accordée de 40 000\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QU'une portion de 8 000\$ reste à compléter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise les travaux proposés par le service des travaux publics sur les routes St-Joseph (portion avenue des Jardins), et ce, pour la somme de 8 000\$ pour l'exercice financier 2014 afin d'améliorer la sécurité des utilisateurs, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du ministère des Transports du Québec. Des travaux d'asphaltage sont autorisés.

POINT 1.3

RÉSOLUTION 2014-10-200

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : PROGRAMME D'AIDE A L'AMÉLIORATION DU RESEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) : SUBVENTION DISCRETIONNAIRE DU DEPUTE : DÉCRET DES TRAVAUX SUBVENTION 2014 (10 000\$)

CONSIDÉRANT la subvention accordée de 10 000\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT les travaux proposés par le service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise les travaux proposés par le service des travaux publics dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du ministère des Transports du Québec. Des travaux de construction ou remplacement de ponceaux (5 000\$) et de drainage (10 000\$) sont autorisés. Les sommes requises seront prises à même la subvention du programme du ministère des Transports du Québec et à même le budget de voirie de la Municipalité de La Doré.

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance spéciale est levée.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CGA,
Directrice générale